

pour

RETRAITÉS

Agir ou subir... il faut choisir

La politique d'austérité, sur fond de réduction des dépenses publiques, d'augmentation de la TVA et de cadeaux au patronat, continue à exercer ses ravages. La réforme des retraites et l'accord sur les complémentaires vont dégrader la situation de retraités. Le recul du pouvoir d'achat est sensible chez les actifs et les retraités.

La loi sur le vieillissement va se heurter à la question cruciale du financement. Comment notre modèle social va-t-il évoluer pour tenir compte d'une population comprenant plus de 20% de personnes âgées de plus de 65 ans ? L'affrontement est à la fois idéologique, économique et sociétal. Les décisions à venir seront structurantes de notre « cadre de vie » pour longtemps.

Dans ce contexte, le plan d'action adopté par le CDFN FSU doit être mis en œuvre le plus largement possible :

- adresse aux candidats aux élections municipales : quelle politique pour l'adaptation de la ville aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, logements sociaux adaptés près des lieux de vie (commerces, médecins...), transports, aides à la personne... Quelles propositions pour les zones rurales ou péri urbaines ? Autant de questions sur lesquelles nos interventions compteront ;
- protestation avec l'UNIRS Solidaires, l'UCR CGT, UCR FO le 1^{er} avril, date à laquelle les revalorisations devaient intervenir contre les effets de la réforme des retraites qui considère les pensions comme une variable d'ajustement. Ce sera une étape pour préparer un nouveau temps fort en juin ;
- pressions sur le gouvernement pour qu'il fasse le choix des services publics, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale autour de la loi qui va être proposée sur le vieillissement.

Notre responsabilité de syndicalistes est de construire une mobilisation sur la durée. Ce sont nos valeurs humanistes et de solidarité que nous voulons faire vivre.

Marylène Cahouet, Joël Chenet

Élections municipales : « Pour quoi faire ?... »

Les responsabilités des maires sont importantes pour la vie de chaque citoyen... et particulièrement pour celle des retraités...

Un peu d'Histoire...

Le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante décrète « qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ».

Le 14 décembre 1789, la Constituante vote une loi créant les municipalités ou communes désignées comme la plus petite division administrative en France.

Une décision révolutionnaire car, en plus de transformer les chartes des cités et des bourgades, elle érigea en communes presque toutes les anciennes communautés ou paroisses ! Toutes ces communes eurent le même statut, avec un Conseil municipal élu par les habitants et un maire. Une maison commune, la mairie, devait être construite pour accueillir les réunions du Conseil et l'administration municipale.

Un peu de chiffres...

La Révolution créa donc à peu près 44.000 communes, chiffre ramené à 36.568 pour la France métropolitaine, (36.680 avec les DOM) ce qui témoigne de notre particularisme, puisque l'Allemagne réunifiée n'en compte que 12.291, et l'Italie 8.101 pour une population à peu près



© Scorum - Fotolia.fr

Des élections importantes pour le devenir des services publics de proximité.

comparable... La France représente, à elle seule, près de la moitié des communes de l'Union européenne (36.680 sur 75.000) chiffre à comparer avec les 35.937 communes aux USA, pour une population cinq fois plus importante et un territoire 14 fois plus étendu...

Dernier détail : aux antipodes des 2.234.105 habitants de Paris, 31.590 communes comptent moins de 2.000 habitants, en constituant donc l'écrasante majorité (86% !)

Un peu de politique...

Présidant le Conseil municipal, le maire est aussi le représentant de

l'État dans la commune en tant qu'officier d'état-civil et officier de police judiciaire. Il est donc à la fois exécutif de la commune et agent de l'État.

Les pouvoirs du maire sont codifiés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT):

- en tant que représentant de l'État il est responsable de l'organisation des élections, de la publication des lois et règlements, de la légalisation des signatures et de l'exécution des mesures de sécurité générale;

il exerce aussi des fonctions judiciaires (célébration des mariages civils, missions de sécurité publique, réception des actes authentiques);

- en tant qu'agent de la commune, il prépare le budget, il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes, il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble des agents communaux et dispose d'un pouvoir d'organisation des services, il concourt par son pouvoir de police, aux missions de sécurité publique (police municipale et gardes champêtres, police des funérailles et des cimetières, circulation et stationnement, baignade et navigation, protection contre les risques d'incendie et de panique, police des immeubles menaçant ruine, dans le cadre de la protection des populations et de l'environnement...) il délivre les permis de construire et les documents d'urbanisme (dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme = PLU), et il publie à cet effet, des arrêtés municipaux. Enfin, il exerce des compétences déléguées par le Conseil municipal (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, construction de classes dans les écoles...);

- le maire est le responsable de la conservation et de l'administration (et donc de l'entretien) des propriétés, biens, bâtiments et équipements de la commune, et notamment des établissements scolaires élémentaires ainsi que de leurs équipements mobiliers et sportifs.

Un peu de mobilisation (en guise de conclusion...)

Il y a eu différentes versions de la loi relative à un « acte III » de décentralisation, projet de loi découpé en trois parties dont la première (dite de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ») vient d'être adoptée par les députés le 27 janvier 2014, et dont les deux autres ont été renvoyées au mieux, à la fin de 2014, une fois passées les

« ASSOCIER LES PERSONNES ÂGÉES À L'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES »

Telle a été la proposition de Michèle Delaunay le 15 janvier 2014 dans le cadre de la commission « urbanisme et mobilité » dans le cadre des concertations relatives à la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a défini de nouvelles missions pour les CCAPH (Commissions communales d'accessibilité pour les personnes handicapées) :

- ♦ faire un état des lieux de l'accessibilité des espaces publics, de l'habitat, de la voirie, des transports...;
- ♦ recenser l'offre de logements adaptés ;
- ♦ faire des propositions visant à améliorer l'existant ;
- ♦ rédiger un rapport annuel présenté au Conseil municipal et adressé au Préfet et au Conseil Général.

Cette CCAPH est constituée d'élus, de représentants

des associations et des usagers (les quelles et avec quels critères de choix ?).

Quelle place pour le syndicalisme retraités ?

Les meilleures intentions du monde se heurtent à la rugueuse réalité. La politique d'austérité à base de restrictions drastiques des dépenses publiques ne laisse pas beaucoup d'espace pour des investissements en faveur de la population en général et des personnes âgées et retraités en particulier. Pire : le gouvernement entend compenser la suppression des cotisations patronales « famille » par des économies dans les collectivités locales. Sans parler des inégalités entre territoires qui doivent être corrigées. Les déceptions risquent d'être fortes si le travail effectué n'aboutit pas à des réalisations concrètes.

Marylène Cahouet

« VILLE AMIE DES ÂÎNÉS »

Ce label initié par le réseau de l'Organisation Mondiale de la Santé serait intégré dans la loi. La démarche, née en 2005, a pour but d'identifier les besoins des aînés en termes de bâti et d'environnement social et d'impliquer ces derniers. Elle prône le vieillissement actif grâce à une politique de prévention. Le processus comprend trois étapes : un audit réalisé avec les aînés, un plan d'actions et une mise en œuvre des politiques décidées. Le programme était ambitieux, mais quel bilan tirent de cette démarche les villes qui y ont adhéré ?

Marylène Cahouet

échéances électorales (municipales et européennes)...

Nul ne sait donc les évolutions qui interviendront et modifieront les responsabilités des communes et des intercommunalités puisque la « clause de compétence générale » a été rétablie, et que le droit « d'expérimentation » a été plusieurs fois réaffirmé par la ministre...

À la veille des élections municipales des 23 et 30 mars prochain, il est bon de rappeler que les communes (et donc les maires) ont des responsabilités importantes qui concernent la vie de chaque citoyen et notamment celle des retraités, des personnes en perte d'autonomie ou de handicap. Qu'il s'agisse d'accessibilité dans la ville, des transports, des livraisons de repas, de l'adaptation des logements sociaux, et des coûts d'accès aux services publics locaux, aux équipements culturels ou sportifs, ou des politiques de prévention et de création de lieux de socialisation... au fil des ans les inégalités se sont creusées entre communes, entre territoires, selon des choix politiques (parfois imposés par des contraintes financières) que nous devons questionner et sur lesquels nous devons intervenir pour en améliorer l'accès et l'utilisation pour tou(te)s ! ❖

Michel Angot

Europe : s'organiser pour refuser d'être une cible privilégiée des politiques d'austérité

Le syndicalisme européen doit se coordonner pour améliorer le niveau des pensions et des droits des retraités.

En 2011, quand la dette publique grecque envers des créanciers privés a été effacée de 20 milliards d'euros, ce sont les caisses de retraite qui en ont financé la moitié ! Cet événement dépourvu d'ambiguïté trace jusqu'à la caricature le lien entre les politiques d'austérité en Europe et l'usage des pensions comme un des principaux leviers de ces politiques.

Le cas de la Grèce est exemplaire : les pensions ont subi une baisse de l'ordre de 30 % depuis 2010, et la baisse du pouvoir d'achat atteint 50 % si on tient compte des augmentations d'impôts, des prix de l'énergie, de l'accès aux soins (dont beaucoup de Grecs sont désormais privés)... Comme l'effondrement du PIB (-25 % depuis 2010) et l'émigration massive des jeunes privent les Caisses de retraite de ressources, le gouvernement grec en est à imaginer la mise sous hypothèque des biens immobiliers des Grecs, pour que les retraites puissent être versées après l'effondrement attendu des retraites par répartition. Le



4 avril, manifestation à Bruxelles.

pensionné ferait une demande d'hypothèque de ses biens et obtiendrait un prêt auprès d'une banque ou d'une assurance en fonction de sa valeur. Ce prêt se présenterait sous la forme de pension mensuelle à vie. Prenons maintenant l'exemple d'un

pays qui a la réputation de bien se porter : l'Allemagne. Les retraités ne s'y portent pas très bien. Notamment ceux qui ont eu des emplois très précaires, mal payés qui se sont répandus en Allemagne avec les lois Hartz du début des années 2000 (depuis les minima sociaux n'ouvrent plus des droits à retraite).

D'autre part, la réforme des retraites a singulièrement réduit les retraites de base. Aujourd'hui, la moitié des retraités partent avec une décote. Dans le cas pourtant peu représentatif d'un salarié ayant travaillé 45 ans au salaire moyen, le taux de remplacement du salaire net de carrière, qui était encore de 55 % dans les années 1990, et qui a atteint 50 % aujourd'hui, devrait diminuer à 46 % ou moins après 2020.

La réforme Riester de 2001 a créé une épargne privée pour compenser la baisse des retraites de base, mais elle ne concerne que 35 % des salariés. Les Caisses de retraite étant équilibrées du fait de la reprise économique et surtout en raison de la baisse des pensions, le >>>

T'AS LE « HUB » ?

Sous l'égide de la ministre des personnes âgées et de l'autonomie un « Hub Silver Mobilité » vient de se mettre en place. Cette annonce a été faite au cours d'une visite au centre de ressources innovation, mobilité, handicap qui dépend de la CNSA. À défaut de crédits pour des mesures novatrices, visiblement les conseillers en communication ne sont pas à court d'idées pour inventer des formules destinées au buzz et occuper l'espace médiatique. Ce « hub », en fait un groupe de réflexion, a pour objectif de proposer des réponses à la mobilité des personnes âgées. Il réunit différents ministères et industriels pour adapter les véhicules existants, les sécuriser, proposer de nouvelles fonctionnalités qui garantissent une facilité d'emploi pour les personnes âgées et retarder l'obligation de quitter son domicile. Les transports publics sont sollicités pour poursuivre les efforts engagés - lentement - pour le handicap. Hub ou pas, c'est un vrai sujet, mais le ministère devrait se souvenir qu'une étiquette ne fait pas le flacon.

Joël Chenet

»»» gouvernement précédent imaginait baisser les cotisations ! Sous la pression du SPD et parce que les tensions sociales s'accroissent, Merkel a accepté de revenir (très partiellement) sur la retraite à 67 ans programmée pour 2029. Un salarié pourra partir à 63 ans s'il a 45 ans de cotisations. Mais cela concerne essentiellement les

hommes et laisse entier le problème des petites retraites qui alimentent la pauvreté. Il y a environ 70 millions de personnes de plus de 60 ans en Europe, et la FERPA (la branche retraités de la CES) compte 10 millions d'affiliés. En 2013, elle a présenté une initiative pour promouvoir un droit universel d'accès aux soins de longue durée et

de qualité et pour la défense de toutes les personnes en perte d'autonomie. Il s'agit d'une pétition qui si elle est signée par 1 000 000 de citoyens européens des 27 pays de l'Union européenne (au moins 55 000 pour la France) sera soumise à la Commission européenne qui dès lors devra prendre une initiative législative⁽¹⁾.

Cet exemple montre la nécessité pour le syndicalisme européen de se coordonner pour améliorer le niveau des pensions et harmoniser par le haut les droits des retraités à l'accès aux soins et l'autonomie. ❖

Daniel Rallet

(1) Face au refus de la Commission européenne, la FERPA a décidé de saisir la Cour de justice européenne.

POUVOIR D'ACHAT

Il faut arrêter de « tondre » les retraités !

Ni privilège, ni aumône, la retraite est un acquis du travail. Loin d'être une bataille « corporatiste et égoïste » la défense du pouvoir d'achat des pensions est une obligation pour les retraités actuels et futurs.

Selon l'Insee, les prix « hors tabac » n'auraient augmenté « que » de 0,7 % en moyenne en 2013. Un chiffre bien éloigné du « ressenti » de chaque retraité. Il est vrai que cet indice procède à certains modes de calcul... pour le moins surprenants :

- il ne prend pas en compte la fiscalité locale ou nationale... ce qui permet de donner un coup de gomme sur le gel des tranches de l'impôt sur le revenu (2 ans de suite), sur la suppression de la 1/2 part supplémentaire pour les personnes ayant élevé seules des enfants, ou encore sur la CASA⁽¹⁾ mise en œuvre depuis le 1^{er} avril 2013. Cela permettra encore de ne pas tenir compte, l'an prochain, de la fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants ou plus;
 - il affecte de coefficients singuliers certains postes de dépense : 7,5 % pour le cumul des dépenses d'eau et de location... ce qui a de quoi laisser pantois celles et ceux qui doivent payer un loyer...;
 - pour les plus modestes, il minore de façon importante le poids de certaines dépenses d'autant plus lourdes que la pension est faible : l'électricité, qui a augmenté de 7,5 % en 2013, le coût de la protection sociale (+ 1,9 %), les assurances habitation (+ 4,6 %), les « produits frais » (+ 4,3 %), etc.
- Si l'on en croit l'indice Insee, nos pensions auraient été (tenez-vous



Ne soyons pas des moutons... Agissons !

bien!) « trop augmentées » en 2013... et si l'on s'en tient aux prévisions d'inflation pour 2014, limitées à 1,3 % au moment de l'élaboration du budget... mais sans cesse révisées à la baisse (jusqu'à + 0,6 %), il faut avoir recours à des experts capables d'explorer « l'infiniment petit » pour examiner l'augmentation de nos pensions pour cette année... de surcroît reportée du 1^{er} avril au 1^{er} octobre⁽²⁾ ! C'en est assez ! De coups de boutoirs généralisés

en mesures ciblées, le pouvoir d'achat des retraités fond comme neige au soleil, faisant régresser tout le monde et poussant les plus modestes vers la pauvreté et les associations caritatives pour survivre. La question du pouvoir d'achat des pensions, droit acquis par notre travail et nos cotisations, doit être présente dans toutes nos initiatives en direction des partis politiques, des candidats aux élections. Elle est au centre des préoccupations de la SFR-FSU et des échanges unitaires en cours.

Le printemps est bien connu pour être la période de tonte des moutons... il est plus que temps de mettre un terme à celle du pouvoir d'achat des retraités ! ❖

Bernard Lioure

(1) Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie de 0,3 % payée sur toutes les pensions par les retraités payant la CSG au taux de 6,6 % et détournée en large partie de l'objectif annoncé dès sa première !
 (2) 600 millions « d'économies » pris dans nos poches.